Envoyé en préfecture le 29/01/2021 Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID: 064-216401406-20210129-13_28_01_2021-DE

Département Pyrénées Atlantiques Commune de Boucau

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DE



Nombre de membres en exercice: 29 Présents: 26 Votants: 29 Pour : 29 Contre:/ Abstention:/

Objet: Electrification rurale programme « Rénovation EP (Département) 2020 » Approbation du projet et du financement de la part communale affaire n° 21EP006

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous-Préfecture de Bayonne le et de la publication le

DELIBERATION N° 13

L'an deux mil-vingt-un, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S. MOREIRA, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE;

Membres absents excusés ayant donné procuration : E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS); G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ); K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public liés à l'enfouissement des réseaux BT rue Bramarie (complément) tranche 2.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « Rénovation EP (Département) 2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, Après en avoir délibéré,

. Décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

Envoyé en préfecture le 29/01/2021 Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID: 064-216401406-20210129-13_28_01_2021-DE

 Approuve le montant des travaux et des dépenses à comme suit :

-	Montant des travaux TTC	78 183,97€
-	Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	7 818,40 €
-	Frais de gestion du SDEPA	3 257,67 €
	TOTAL	89 260,04 €

. Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

77.0	Participation Département	12 000,00€
	F.C.T.V.A	14 107,83 €
777	participation de la Commune/ travaux à financer sur emprunt	59 894,54 €
-	participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	3 257,67 €
	TOTAL	89 260,04 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 29 janvier 2021 Le Maire,